

pour des chaus-
sures élastiques
d'une piastre et
un montant. Rap-
port à l'enseigne du
voisins du Canada

EXCITATION

moitié prix
dans réserve afin de
les importations
temps

SIN DE
McDonald

SUSSEX,
de la rue York

JARDINS
provenant de la
manufacturière
de Toronto

LEMENT.
s'rites d'articles en
Boyaux en toile,
Boyaux plus petits
ins, etc., articles à
bon-ventures de Voi-
pour Machines à
hoax, Gouvernes de

capital.
prix et escomptes
No 26, bicc de
arks, Ottawa, On-

meilleures compa-
rtier.
-11.

LA TETE
ur 'Argand,

sans précédent
lampe électrique.
bronzé. Prend
moment sur, s'a
Très avantageux
ins, les églises et
très éligamment
nèche puisse être
ante avec grande
de la combustion
de l'huile, les
brûleurs, est

distribution de
être surchauffée,
léger peut-être

et le district.
PLANT
Lampes, etc.,
eau

blanc,
UR

boutique de
539, au ma-
Richard, rue

s exécutées
coupe ga-

une spécia.

RRR
AU-113
ise
hos Birkett
mer ses amis
vient de réu-
à l'endroit
ais-ou il don

ement
UR
asse,
X,
D. Richard,
quisition de
pour la con-
Roulers de
vient d'ouvrir
ut désigné.
us cette ligne
de satisfaire
lui accorder
e avec son
modérés.
PH MASSE

ABONNEMENT
Par année.....\$2.00
Par six mois.....1.50
Par quatre mois.....1.50
Édition Hebdomadaire.....\$1.00
Administration et Rédaction,
224, Rue Sussex.

LE CANADA

"RELIGION ET PATRIE"

ANNONCES
Première insertion, par ligne.....\$0.10
Tous les jours.....0.05
Trois fois par semaine.....0.07
Une fois la semaine.....0.02
Avis de Naissance, Mariage ou Décès... 50
Le Société de Publication,
PROPRIÉTAIRE.

LE CANADA

Ottawa, 2 Mars 1887

SIR CHARLES TUPPER

Sir Charles Tupper est arrivé par le train du Canada Atlantique à 11 hrs p. m. aujourd'hui, accompagné des Honorables MM. McLennan, ministre des Postes et Thompson, ministre de la Justice. Un sleigh traîné par quatre chevaux avait été préparé pour aller chercher les distingués hôtes de la Capitale. Une foule immense de voitures escortèrent les honorables messieurs jusqu'au Russell où ils furent l'objet d'une grandiose ovation.

Après que Son Honneur le maire d'Ottawa eut félicité Sir Charles au nom de la ville, une adresse lui fut présentée par M. O'Connor, au nom des associations conservatrices de la Capitale. Le discours de l'ex-Haut-Commissaire, en réponse à cette adresse, a été magnifique et maintes fois interrompu par les applaudissements de la foule qui encombrait le vestibule du Russell.

L'honorable McLellan fut ensuite appelé à adresser la foule.

L'honorable M. Thompson ministre de la Justice, parla ensuite, puis la foule se dispersa en lançant des hurrahs en l'honneur de la Reine, Sir John, Sir Charles Tupper et le gouvernement conservateur.

Cette démonstration toute spontanée prouve une fois de plus combien les conservateurs de la Capitale savent apprécier les éminentes qualités de l'honorable ministre des Finances qui vient de remporter un si brillant triomphe à la Nouvelle-Ecosse.

ELECTION DES MINISTRES

Non seulement les ministres fédéraux ont tous été réélus, mais la majorité obtenue par eux dans leurs comtés respectifs est même très considérable.

Les chiffres suivants en font preuve :

Sir John A. Macdonald.....	1,200
Sir Charles Tupper.....	700
Honorable C. W. McLellan.....	500
Honorable M. Thompson.....	52
Honorable M. Foster.....	300
Honorable J. Costigan.....	350
Honorable J. Carling.....	39
Sir Hector Langevin.....	30
Honorable M. Chapleau.....	304
Sir A. P. Caron.....	259
Honorable McKenzie Bowell.....	350
Honorable Thos. White.....	450
Honorable M. Pope.....	800

ELECTIONS MUNICIPALES A MONTREAL

L'élection du maire de Montréal a eu lieu hier. Comme on s'y attendait, l'honorable J. J. C. Abbott l'a emporté sur son concurrent, M. l'échevin Rainville, par une majorité de 1,785 voix. Les votes ont été donnés comme suit : Abbott, 9,148 ; Rainville, 7,463.

MM. Grenier, Farrell et Archibald ont été élus par acclamation échevins des quartiers Est, Centre, et St Antoine. Quartier Ouest, Jas McBride, élu par 283 voix contre John Fairburn ; quartier St Aune, Malone, élu par 940 voix contre O'Farrell ; quartier St Laurent, Cunningham, élu par 573 voix contre Byrd et 627 contre Brown ; quartier St Louis, Boisseau, élu par 860 contre Lavigne ; quartier St Jacques, Dupuis, élu contre Hurteau par 213 voix ; quartier St Marie, Jeannotte, élu par 692 voix

contre Granger ; Hochelaga, Boisseau, élu contre Gauthier par 35 voix ; St Jean-Baptiste, Grenier, élu contre Lamontagne par 112 voix.

NOTES POLITIQUES

Le *gritisme* est mort à Ottawa, et la politique nationale triomphe. Ce qui n'empêche point que le *Free Press* prédisait une majorité de 600 voix pour les candidats *grits* de la Capitale!

Les élections suivantes restent à faire :

- Algoma, 3 mars ;
- Cinq dans les Territoires du Nord-Ouest, 15 mars ;
- New-Westminster, 4 mars ;
- District de Victoria, 6 mars ;
- Gaspé, 16 mars ;
- District de Vancouver, 22 mars.

On dit que l'honorable I. Thibaut sera nommé conseiller législatif par le gouvernement Mercier en remplacement de l'honorable E. Gingras, qui résignera en sa faveur.

Le rapport des élections fédérales que l'*Étendard* publiait samedi, est rempli d'erreurs. D'abord il indique comme élu dans Maskinongé M. Alexis Desaulniers, tandis que c'est le Dr Coulombe qui est élu. Dans Richmond et Wolf, il met Green-shields au lieu de Ives, qui est élu par 150 voix.

Ensuite l'*Étendard* a classé parmi les membres de l'opposition MM. Dupont, Desjardins, Coursoi, Gaudet et Giguil, qui ne marchent certainement pas avec les libéraux.

Voici l'état de la votation dans Trois Rivières :

Languevin—M. J.	Polletier—M. J.
No 1 78 22	56
No 2 80 15	65
No 3 83 14	69
No 4 74	75 1
No 5 73	82 9
No 6 67	85 18
No 7 62	68 6
No 8 53	76 23
No 9 70 36	34
740 87	610 57
610 57	

Maj. pour Sir Hector Langevin : 30.

Le décompte dans le comté de Pontiac par l'officier rapporteur a donné le résultat suivant :

Bryson, ministériel.....	1681
Craig, oppositio-niste.....	966

Majorité de Bryson..... 715

La *Gazette du Canada* contient le décret divisant le Nord-Ouest en district judiciaire et la nomination des juges de la Cour Suprême du Nord-Ouest, MM. Richardson, McLeod, Rouleau et Wetmore.

LE SEME RAPPORT DES STATUTS DE QUEBEC

L'honorable juge Wurtelle

Depuis quelque temps déjà, le huitième rapport de la Commission des Statuts généraux de la Province de Québec a été livré au public et nous avons pu en apprécier tout le mérite.

En 1866, la publication du Code Civil du Bas-Canada avait créé une heureuse diversion dans la publication de nos lois et l'on rendait universellement hommage aux auteurs du code canadien, pensé, fait et écrit par des hommes de notre pays dans le style des écrivains français, mais à cette époque lumineuse de notre style légal, nous n'avons eu que des lois statutaires, rédigées dans un style plus ou moins fatigant et parfois rigoureusement in-compréhensibles.

Pendant vingt ans, on s'est évertué à faire des amendements à nos lois judiciaires, à porter atteinte à

l'arche sainte de notre législation canadienne-française, sans trop se soucier des conséquences et encore moins des principes du droit. Pendant vingt ans aussi on a tourné et retourné nos lois municipales de manière à en faire un joli labyrinthe dans lequel juges, avocats et plaideurs se cherchent sans trop de succès.

Nous saluons donc avec plaisir et avec un sentiment de légitime orgueil national la quatrième partie du projet de refonte de nos statuts, écrite dans un style précis, clair et soigné.

Nous y reconnaissons le fruit d'une longue expérience, d'études sérieuses et éclairées des principes du droit qui sont le fondement et la base de la législation française de sa savante jurisprudence.

Les difficultés qu'avait à surmonter l'honorable juge Wurtelle, venaient précisément de ce qu'il n'y a pas de principes certains ni dans nos lois statutaires, ni dans notre jurisprudence qui s'y rapportent. Voilà pourquoi nous devons savoir gré au savant juriste qui s'est attaché à définir nettement le sens de la loi.

Ce travail que nous apprécions hautement est soigneusement fait dans toutes ses parties, mais ce qui capte le plus l'esprit c'est la clarté des articles tels que rédigés par le juge Wurtelle et soumis à la sanction de notre Législature.

Le style du légiste est dans son jugement ; si le jugement est sain, le style est net, clair et précis : C'est son soleil à lui. Mais tout de fois ce style du Palais ne peut être lumineux qu'en autant que l'écrivain soit imbu des saines doctrines de la morale, base de toute législation, et soit éclairé par de longues et constantes études des principes.

On peut dire que le huitième rapport est marqué au cachet de l'honorable auteur. Il a soumis nos lois statutaires jetées pêle-mêle à travers vingt années de législation plus ou moins réfléchie, il a, dis-je, soumis ces lois à sa méthode de logicien rigoureux, et à la forme de sa composition sévère. Pour lui, le point essentiel est de montrer un principe dans toutes ses faces, de le préciser dans tous ses caractères, de l'analyser dans sa physiologie pour qu'on le reconnaisse partout et toujours dans quelque circonstance et sous quelque forme qu'on puisse le rencontrer.

Pour lui aussi, le point essentiel est de donner la raison de la loi—de la présenter sous toute sa clarté, et à l'esprit et au jugement.

Telles sont les réflexions que font naître la lecture attentive de la quatrième partie du projet de refonte de nos Statuts de la province de Québec et nous croyons que nos savants avocats ne trouveront dans ce que nous venons d'exprimer à ce sujet qu'un pâle reflet de leurs propres appréciations.

Au titre XLVIII, nous avons les différentes dispositions légales perdues pour ainsi dire dans les anciens Statuts réfondus que nous ne consultons plus qu'à titre de souvenir.

Cette partie du rapport n'est pas la moins importante, car elle nous donne dans un cadre relativement restreint, toutes ces matières de législation désignées dans plus de vingt-cinq statuts.

Puis viennent les amendements au code civil, au code de procédure civile, au code municipal, et comme couronnement un supplément contenant les articles du code civil du Bas Canada modifiés par la législation fédérale.

Nous voudrions maintenant voir nos représentants placer l'intérêt social au-dessus de l'intérêt politique, et, tout en donnant satisfaction aux nécessités du présent, respecter les traditions du passé et profiter du travail commencé. Qu'on ne permette de dire à ce sujet, qu'il n'y a pas d'autorité devant laquelle on doit plier lorsqu'il s'agit de l'étude et de la rédaction des lois d'un pays.

Il faut avoir un profond respect pour nos bons auteurs, pour nos excellents législateurs, et pour les décisions de nos cours, mais il ne faut se soumettre qu'à la raison.

Or, la raison veut que nos lois statutaires soient analysées, condamnées et rédigées avec méthode et dans un style soigné, elle veut encore que ceux qui sont à la tête des affaires du pays veillent avec un œil jaloux sur notre législation et profitent de l'expérience acquise et des preuves données ; de plus elle commande de mettre un frein aux aspirations de tous ceux qui ont leurs idées à toutes les on-

dulations de l'inconstance et d'un savoir douteux pour dénaturer nos lois et jeter le désarroi dans notre jurisprudence.

ACHILLE TALBOT, Avocat.
Ottawa, 1er mars 1887.

NOTRE-DAME DU SACRÉ-CŒUR

En réponse aux invitations lancées par la société "Alumna" de Notre-Dame du Sacré-Cœur, il y avait afflué assez considérablement hier soir dans la salle du pensionnat de la rue Rideau, composée en partie de nos anciennes élèves de cette institution.

Le programme suivant a été admirablement rendu et fait honneur à Madame Genand, la présidente de l'association "Alumna" qui avait organisé la soirée dont les profits sont destinés à l'œuvre des Tabernacles.

Les élèves actuelles du Couvent, à part cependant quelques externes, ni les religieuses, ne sont pour rien dans ce concert, car l'on sait que les séances du couvent proprement dites ne sont pas pour le public généralement.

Un mot d'éloge avant de mettre le programme, sous les yeux de nos lecteurs, sur la manière habile avec laquelle mesdemoiselles St Jean et M. F. Smith ont rendu "Les orphelins du régiment" ne sera pas déplacé ; ils ont conquis la palme de la soirée de même que madame Aumond dans ses solis.

- ### PARTIE I
- 1 Guillaume—(Duo concertant pour deux pianos)..... J. Aschor Mesdames Kearns et E. Smith.
 - 2 Les Fauvettes—(Grand Chœur)..... Luigi Bordese Solo, Mlle A. Bordeleau Duo, Mlles D. Saint-Jean et F. Smith.
 - 4 Romance..... Madame Aumond..... Hte Louel Mlle D. Saint-Jean.
 - 6 The Worker..... Gounod Mademoiselle Aumond
 - 7 Les Beautés de Weber..... E. de Villeo Madame Kearns et son jeune fils
- ### PARTIE II
- La Paule Noire (Opérette en un acte) Paroles de Francis Tourte. Musique de Luigi Bordese Personnages : Madame Laurent, vice-gouverneur..... Mlle J. Leberge Henriette, sa nièce..... Mlle F. Smith Jocotte, fille de Mad. Laurent, servante de la ferme..... Mlle D. Saint-Jean La Mère Tobie, la sorcière..... Mlle A. Bordeleau Toïnon, petite bergère..... Mlle J. Gingras Deux servantes. Chœur des Moissonneuses. (Solo, Mlle J. Gingras.) Chœur des Lavandières (Solo Mlle A. Rochon)

GRANDE EXCITATION

Chapeaux à moitié prix
Doivent être vendus sans réserve afin de faire place pour les importations du printemps

AU MAGASIN DE
Mlle A. McDonald
521 RUE SUSSEX,
Quatrième porte de la rue York

IL TIENT LA TETE

Le fameux Brûleur 'Argand,

Pouvoir d'éclairage sans précédent Lumière égale à aucune lampe électrique. Fini en cuivre poli ou or bronzé. Prend cheminée ordinaire. Absolument sûr, s'applique à toutes les lampes. Très avantageux surtout pour les magasins, les églises et les grandes salles. Fait très économiquement et de façon à ce que la mèche puisse être remouillée, coupée et éteinte avec grande facilité. En conséquence de la combustion parfaite qu'il produit, toute odeur d'huile, si commune avec les autres brûleurs, est évitée.

Un vaste appareil de distribution de l'air empêche la lampe d'être surchauffée, et toute huile épaisse ou légère peut-être indifféremment employée.

Soul agent pour Ottawa et le district.

EDWIN PLANT

Marchand de Vaiselle, Lampes, etc.,
114 rue Rideau
Ottawa, 4 nov. 1885—

XMAS TOBACCAN

Améliorée "Star."

Voyez là et vous n'en achèterez pas d'autre.

Raquettes

Grand assortiment à bon marché!

Couvertes pour chevaux, au prix coûtant ; se vendant rapidement. Poles pour rideaux aux bas prix ordinaires, transports avec dessins d'ornement pour fenêtres et rouleaux automatiques, seulement 95 centimes.

Le programme suivant a été admirablement rendu et fait honneur à Madame Genand, la présidente de l'association "Alumna" qui avait organisé la soirée dont les profits sont destinés à l'œuvre des Tabernacles.

Les élèves actuelles du Couvent, à part cependant quelques externes, ni les religieuses, ne sont pour rien dans ce concert, car l'on sait que les séances du couvent proprement dites ne sont pas pour le public généralement.

Un mot d'éloge avant de mettre le programme, sous les yeux de nos lecteurs, sur la manière habile avec laquelle mesdemoiselles St Jean et M. F. Smith ont rendu "Les orphelins du régiment" ne sera pas déplacé ; ils ont conquis la palme de la soirée de même que madame Aumond dans ses solis.

LAMPES ELECTRIQUES

\$1.50 Chaque

Articles de fantaisie pour présents.

COMPAGNIE MANUFACTURIERE NATIONALE DE COLE,

160 RUE SPARKS, OTTAWA.

CHANCE DE COMMERCE A VENDRE.

C. STRATTON

Marchand d'Épicerie

ENGROS ET EN DETAIL

COIN DES RUES Dalhousie et St Patrick OTTAWA

M. C. Stratton désire informer les épiciers qu'il leur vendra des épices de premier choix à des prix extrêmement bas et livrés à domicile.

BERNARD SIMARD BOUCHER

Etava Nos 1 et 2, Marché des produits et viandes, et No 1 marché Ouest HULL

M. SIMARD remercie ses nombreuses pratiques et le public de Hull de l'encouragement libéral qu'il a reçu jusqu'à présent et de la sollicitude de nouveaux.

M. SIMARD a toujours en mains un assortiment complet de VIANDES FRAICHES, SALES et FUMES, toujours de première qualité.

Les ordres seront exécutés promptement et livrés à domicile gratis. Prix modérés. Une visite est sollicitée.

BERNARD SIMARD, BOUCHER

L'Union Nationale

ABONNEZ-VOUS AU Grand Journal "L'UNION NATIONALE" PUBLIE A OTTAWA ET A HULL, \$1.00 par année seulement.

8 pages de lecture toutes les semaines. Donne le prix du marché d'Ottawa. Parait le Vendredi et est déposé à la poste assez tôt pour que les cultivateurs le reçoivent le dimanche.

Magnifiques chromos donnés en prime pour abonnement payé d'avance.

M. ISRAEL DUMAIS, notaire, Agent-général.
166 RUE PRINCIPALE, HULL.
N. B.—ON DEMANDE des sous-agents.

BOIS A VENDRE

Bois de corde de première qualité, érable merisier, épinette rouge, etc., etc. livré à domicile. S'adresser au No 157 rue Broad chez M. Z. Lagacé, hôtelier, en face de la gare du Pacifique.

Vente à l'Écan!

DE CHAUSSURES
Chez Moodie & Freres,
193 rue Sparks, Ottawa.

Vente tous les soirs de la semaine, à 7 heures.

A. B. Macdonald, Encartour.

B. Eau! Eau!

\$200,000 valant de MARCHANDISES SECHES!

Légèrement endommagées par l'eau douce durant l'hivernage on a

CORNWALL

BRYSON, GRAHAM & Cie.

Avant acheté 54 caisses de ces marchandises à

47 cents dans la \$

— VENDRE —
Les Cotons, Coton Carreauté, Shirts, Cotonnates, Couffis, etc., etc., A PRES DE MOITIE PRIX. Conditions comptant.

BRYSON GRAHAM et Cie,

150, 152, 154, rue Sparks.

& Cie.

AVIS

Il est donné avis que la première assemblée générale annuelle des actionnaires de "The Lake Temiscamingue Colonisation Railway Company" aura lieu MARDI, premier jour de Mars prochain (1887) à huit heures P. M. au palais Archevêpical d'Ottawa dans la cité d'Ottawa afin de procéder à l'élection de neuf directeurs pour l'année prochaine et pour les autres fins générales de la compagnie.

Par ordre du Bureau de Direction,
LASALLE GRAVELLE,
Secrétaire-Trésorier
Ottawa, 19 février 1887.

WOODCOCK'S

CHAPEAUX EN FEUTRE
Seulement 25cts chaque.

MAGASIN DE MODES,

A BON MARCHÉ

CHAPEAUX EN FEUTRE
Seulement 25cts chaque.
Meilleurs avantages à Ottawa
39, rue Sparks

CONTRAT DE LA MALLE.

DES SOUMISSIONS adressées au Maître Général des Postes seront reçues à Ottawa jusqu'à midi le 11 mars 1887 pour le transport des Mallets de Sa Majesté, sous les conditions d'un Contrat pour un terme de quatre années six fois par semaine, aller et retourner, entre North Gower et Osogode (Station du chemin de fer) à partir du 1er Avril prochain.

Des avis imprimés contenant des renseignements plus détaillés au sujet des conditions du Contrat projeté seront en vue aux Bureaux de Poste North Gower, et Stations de Kar et Osogode, où l'on pourra, aussi, se procurer des formulaires de soumission.

T. F. FRENCH,
Inspecteur des postes
Bureau de l'Inspecteur
des Postes, Ottawa,
12 Février 1886